

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/2
30 novembre 1999

(99-5185)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: français

SUISSE

Déclaration du Conseiller fédéral Pascal Couchepin, Ministre de l'économie

Madame la Présidente,

La Conférence qui nous réunit aujourd'hui à Seattle intervient à un moment critique. Loin de marquer un temps d'arrêt, les profondes mutations des relations économiques internationales auxquelles nous avons répondu en créant l'Organisation mondiale du commerce se sont poursuivies à un rythme soutenu. Les contraintes nées de l'intégration des activités économiques globales exercent une forte pression sur les gouvernements, sur les entreprises et sur les individus. Elles les obligent à des ajustements continus de leurs politiques, de leurs stratégies et de leurs comportements. La frontière entre politique nationale et politique internationale s'estompe. Plus que jamais, les gouvernements sont appelés à exercer en commun leurs responsabilités au sein d'une OMC adaptée aux réalités économiques et sociales contemporaines. Une OMC suffisamment forte pour assurer que cette extraordinaire évolution se fera de manière ordonnée, au bénéfice des populations de tous nos pays.

Madame la Présidente, le bilan des cinq premières années de l'OMC révèle à la fois des forces et des faiblesses.

Il faut mettre au crédit de l'Organisation le fait que le système commercial a résisté à l'épreuve de la récente crise financière internationale, en a contenu les effets néfastes et a facilité la reprise économique dans les pays touchés. Le mécanisme de règlement des différends de l'OMC a donné globalement satisfaction et a rempli sa fonction de ciment du système. D'importantes négociations sur les services financiers, les télécommunications et les technologies de l'information ont été menées à bonne fin. Ces forces font l'attrait de l'OMC. Les nombreuses procédures d'accession actuellement en cours l'attestent. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux pays qui ont accédé à l'OMC depuis la dernière Conférence ministérielle de Genève: la République kirgyze, la Lettonie et l'Estonie.

Les cinq premières années de l'OMC ont aussi mis en exergue des faiblesses auxquelles nous devons remédier. Je pense en particulier aux difficultés d'intégration des pays en développement et des pays en transition dans l'économie mondiale. À cet égard, je souhaite insister sur le fait que cette intégration passe impérativement par une cohérence accrue entre les politiques économiques nationales et les politiques internationales dans les domaines commercial, financier et monétaire. Sans cette cohérence les stratégies de développement ne sauraient porter leurs fruits.

Par ailleurs, les accords de l'OMC ne couvrent pas aujourd'hui des domaines étroitement liés au commerce international, comme l'investissement direct et la concurrence. Un progrès a certes été réalisé avec l'intégration de la dimension environnementale aux Accords de Marrakech. Mais ce

progrès reste insuffisant. La cohérence entre règles de l'OMC et mesures de protection de l'environnement doit être renforcée.

Je constate enfin que le consensus de nos sociétés en faveur d'un système commercial ouvert s'érode sous le poids des inquiétudes liées à la rapidité des changements structurels et à leurs conséquences pour les collectivités et les individus.

Cette situation appelle une réponse claire et déterminée de notre part: poursuivre la libéralisation progressive du commerce, développer le cadre de règles qui l'accompagne, et promouvoir la cohérence des politiques globales.

La Suisse est prête à s'engager dans ce sens. Elle attache une importance particulière à la poursuite de la libéralisation du commerce des services et des produits industriels. Elle apportera sa contribution à la continuation du processus de réforme à long terme du commerce des produits agricoles sur la base de l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture. Les instruments et le rythme de la réforme devront évidemment tenir pleinement compte du caractère multifonctionnel de l'agriculture qu'impose le respect des préoccupations environnementales, d'aménagement du territoire, et d'autres considérations non liées au commerce. En outre, la Suisse souhaite développer des règles pour l'investissement et la concurrence et insérer les achats gouvernementaux dans un cadre multilatéral.

Au titre des actions immédiates, il est urgent de doter le budget régulier de l'OMC des moyens financiers propres à mieux répondre aux besoins de coopération technique des pays en développement. En outre, la Suisse appuiera toute décision visant à améliorer substantiellement l'accès au marché pour les produits en provenance des pays les moins avancés. Elle est prête à souscrire à une prolongation du moratoire sur l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques. Enfin, la Suisse se prononcera en faveur de la clarification des procédures de règlement des différends.

Madame la Présidente, l'OMC est aujourd'hui l'objet d'une attention sans précédent. Nous devons nous en réjouir. Mais ceci implique d'intensifier le dialogue avec le public et les milieux non gouvernementaux. Ne serait-ce que pour dissiper les nombreux malentendus qui se sont fait jour à propos du système commercial multilatéral. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les préoccupations légitimes des consommateurs et les interactions entre les normes du travail fondamentales et le commerce. Sur ce dernier point, la Suisse salue le résultat des travaux entrepris à l'OIT depuis Singapour. Mon pays est favorable à un renforcement et à un élargissement substantiels de la collaboration entre l'OIT et l'OMC conformément à l'engagement pris à Singapour.

Madame la Présidente, ma délégation se réjouit de coopérer activement avec vous durant ces prochains jours afin d'assurer le succès de la Conférence de Seattle. Un succès qui consiste dans le lancement de négociations visant à perfectionner le système mis en place à Marrakech, à franchir un nouveau pas dans l'ouverture des marchés et à renforcer notre cadre de coopération en matière commerciale.
